



Dans le Var, encore un maire éreinté pour de l'argent dilapidé

Faux documents, surfacturations, travaux mal ou non réalisés mais payés par le contribuable... Dans un rapport que s'est procuré Mediapart, la Cour régionale des comptes de Paca démolit Jean-Pierre Giran (ex-LR), maire de Hyères et patron de la métropole Toulon-Provence-Méditerranée.

Simon Fontvieille - 5 septembre 2024 à 19h50

Un chantier à plus de 6 millions d'euros, des bâtiments censés avoir été rénovés proches de l'insalubrité et plus de 1,3 million d'euros d'argent public dépensé pour des travaux non conformes ou pire, non faits. Vendredi, à 14 heures, face à son conseil municipal, Jean-Pierre Giran ne passera pas un moment agréable au regard des informations recueillies par Mediapart.

Le maire de Hyères-les-Palmiers n'est pas une personnalité politique très connue nationalement : il est cependant une pièce maîtresse sur l'échiquier politique provençal. Ancien baron du RPR puis de LR (Les Républicains), proche d'Alain Juppé et de Nicolas Sarkozy, député du Var et conseiller régional durant de nombreuses années, maire de Hyères depuis 2014, Jean-Pierre Giran a succédé à Hubert Falco à la tête de la métropole Toulon-Provence-Méditerranée après la condamnation de l'ancien maire de Toulon pour recel de détournements de fonds publics en 2023.

Mais demain, il devra surtout présenter aux élus de Hyères le rapport définitif au vitriol de la Cour régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRC Paca), portant sur les exercices 2018 et suivants de la ville de Hyères. Les magistrats financiers sont revenus en détail sur le montage et la gestion d'un chantier phare de la ville, dans lequel la commune, pourtant informée de graves irrégularités au plus haut niveau, a réglé des travaux non conformes et des prestations fictives aux entreprises titulaires du marché public.

Comme le rappelle le rapport de la CRC, tout commence en 2016, lorsque la commune décide de réhabiliter, sur son port de plaisance, un ensemble de bâtiments autour du centre commercial du nautisme. Un projet d'envergure, budgétisé à plus de 4,9 millions d'euros, suivi par les services de la commune et financé par la ville, les commerçants et la régie municipale du port. La CRC souligne que depuis 2018, il s'agit de la principale opération d'investissement réalisée par la commune.

La structure même du marché, attribué courant 2018, interpelle les magistrats. Tout d'abord, ils observent que plus de 500 000 euros de travaux, qui avaient vocation à faire partie de ce marché, en ont été détachés sans raison apparente. Ensuite, le marché se décompose en cinq lots, mais le premier, sorte de fourre-tout dans lequel se retrouvent des travaux de gros œuvre, des menuiseries ou encore des bardages, représente près de 75 % de la masse financière du marché (4 millions d'euros). Il a été attribué au groupement formé par les entreprises de BTP ERGC, Société Nouvelle Vigna Méditerranée, Varester et SVCR.

Enfin, la signature d'avenants pour plusieurs centaines de milliers d'euros peu de temps après l'attribution du marché à des entreprises ayant fait des offres de prix basses interroge, les magistrats soulignant que l'économie générale du contrat a été « *significativement renchérie* », le coût total du marché passant de 5,6 à 6,3 millions d'euros.

La commune savait dès 2019

C'est ensuite l'exécution cataclysmique du chantier et l'attitude pour le moins ambiguë de la commune qui sont soulignées. Alors que les travaux devaient être finis courant 2019, ils ne sont, à l'heure actuelle, toujours pas terminés. Reprenant plusieurs rapports d'experts et constats d'huissiers réalisés entre 2019 et 2024 à la demande de la mairie, auxquels Mediapart a également eu accès, la CRC a listé l'ensemble des malfaçons, des travaux non conformes, non réalisés ou à refaire entièrement.

La structure même des bâtiments est compromise du fait d'infiltrations d'eau et le risque d'effondrement est réel. Comme le soulignent les magistrats financiers, et comme a pu le vérifier Mediapart, la commune était parfaitement informée de ces irrégularités majeures, et cela dès 2019.

La ville a pourtant payé. La CRC pointe des « surfacturations », dont certaines sont clairement reconnues par le maître d'œuvre.

La ville de Hyères a bien réalisé un signalement pénal auprès du procureur de la République de Toulon, mais seulement en juin 2023. Elle a bien mis fin au marché du maître d'œuvre de ce chantier chaotique, le GIE Revea Concept, mais seulement en février 2024. Pourquoi avoir autant tardé et avoir payé en quasi-totalité ?

Interrogé sur ces points, Jean-Pierre Giran charge le maître d'œuvre, met en avant les expertises commandées par ses services et assure que « *la transparence et le respect du droit ont été en permanence les priorités dans la gestion de ce dossier* ».

Une position en contradiction avec la réalité, selon Denis Infante, président de l'association des commerçants du Centre commercial du nautisme, qui a relevé les nombreux dysfonctionnements de ce chantier dès 2019 et a fait pression pour la réalisation des expertises avant d'alerter la CRC face à l'inaction de la mairie devant des éléments pourtant accablants.

Plombier... et chauffeur bénévole du maire

En juillet 2023, Denis Infante a déposé un signalement auprès du procureur de la République de Toulon, qui a classé. Des éléments financiers ont néanmoins été transmis au procureur général de la Cour des comptes. De sources concordantes, deux actuels et deux anciens hauts fonctionnaires de la mairie de Hyères chargés du suivi du chantier seront auditionnés à partir de la mi-octobre par la chambre du contentieux de l'institution afin de déterminer l'existence ou non d'infractions

financières. Parmi eux, Jacques Bruno, directeur général des services techniques et gendre de Jean-Pierre Giran.

Par l'intermédiaire de son avocat, M^e Thomas Callen, Denis Infante ne compte par ailleurs pas en rester là : il a formé un recours devant le procureur général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

Un nom revient sur toutes les lèvres, celui de Roland Atlan. Plombier... et chauffeur bénévole du maire, il est suspecté, d'après des documents policiers consultés par Mediapart, d'être en relation avec le monde de la criminalité organisée. Sa présence lors de réunions de chantier a étonné plusieurs de nos interlocuteurs, de même que ses liens d'affaires avec la Société Nouvelle Vigna Méditerranée, une des entreprises de BTP du groupement.

Interrogé sur sa présence sur le chantier, il assure n'avoir fait que remplacer les climatisations de quelques commerçants, dont Denis Infante, ce qui est contredit par les éléments en notre possession.

Questionné sur le fait de savoir si sa place auprès du maire, des sociétés intervenants sur le marché et celle, suspectée, auprès du banditisme peut expliquer le paiement des prestations défaillantes par la commune, il n'a pas souhaité nous répondre.

Contactées, les principales entreprises du chantier présentes au moment des dysfonctionnements ne nous ont pas répondu. La direction de Vaster nous assuré avoir quitté le chantier dès octobre 2018, tandis que Gregory Mazzaresse, architecte du maître d'œuvre, nous assuré n'avoir, pour sa part, « *jamaïs omis d'envoyer les documents requis* ».

Simon Fontvieille

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).